



Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusée : Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-32 Délibération relative à la création des commissions municipales

Rapporteur : Diogène BATALLA

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont donc des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Il est proposé de créer 2 commissions municipales avec les thématiques suivantes :

Nom commission	Descriptif de la commission
Commission Finances / Vie économique	<ul style="list-style-type: none"> - Montage et suivi du budget - Validation des flux de paiement au quotidien - Développement économique de la commune - Relations avec les commerçants

Nom commission	Descriptif de la commission
Commission Urbanisme	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des dossiers d'urbanisme- Contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme

VU l'article L 2121-22 du CGCT ;

VU les commissions proposées et les thématiques abordées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE CREER 2 commissions municipales avec les thématiques définies ci-dessus.**

Le Maire
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance
Aymeric GIRARDON